



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Objet** : Elections professionnelles 2022

> **Pôle** : Dialogue social

> **Direction** : Conseils et RH

> **Rédacteur** : D.Pfeiffer

> **Date de mise à jour** :18/01/2022

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Recensement des effectifs au 1^{er} janvier

Les agents territoriaux seront invités à s'exprimer lors des prochaines élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2022 pour désigner leurs représentants aux instances de consultation : le Comité social Territorial (CST), les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Ce qui change pour 2022 :

- ✓ La mise en place des Comités Sociaux Territoriaux (CST) issus de la fusion des comités techniques et des CHSCT
- ✓ Une Commission Consultative Paritaire (CCP) unique, compétente pour les contractuels des catégories A, B et C.
- ✓ La suppression des groupes hiérarchiques dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP).

La première étape consiste dans la déclaration par toutes les collectivités de leurs **effectifs titulaires, stagiaires et contractuels au 1er janvier 2022**.

Ce recensement **obligatoire** est un point essentiel et déterminant pour débiter cette année électorale et préparer le scrutin.

Cette année, le **recensement des effectifs s'opère directement sur le portail Agirhe** (procédure ci-jointe) jusqu'au **vendredi 11 février** délai de rigueur.

Les élections de décembre 2022 seront également l'occasion de mettre en place les CST pour les collectivités **ayant dépassé le seuil des 50 agents** et qui ne dépendront plus du CST départemental.

Ces collectivités sont invitées à anticiper au maximum la prochaine échéance électorale et à prendre contact avec les services du Centre de Gestion rapidement (Delphine PFEIFFER / electionspro@cdg38.fr / tel : 04 76 33 68 57)



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Effectifs à prendre en compte

! Un agent quel que soit son temps de travail = 1 électeur à déclarer

Instances	Effectifs à déclarer (au 1 ^{er} janvier 2022)	
	Fonctionnaires	Contractuels
Commissions Administratives Paritaires (CAP)	Fonctionnaires titulaires (les stagiaires ne sont pas électeurs aux CAP) à temps complet ou non complet en position d'activité, de détachement ou de congé parental.	
Commission Consultative Paritaire (CCP)		Agents contractuels de droit public en CDI / depuis au moins deux mois , en CDD d'une durée minimale de 6 mois / en CDD reconduit successivement depuis au moins 6 mois. En activité ou en congé rémunéré ou en congé parental. L'emploi doit être rattaché à l'une des catégories A, B ou C. Le rattachement est fait par référence à la catégorie hiérarchique mentionnée dans le contrat ou l'arrêté
Comité Social Territorial (CST)	Fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet ou non complet en position d'activité, de détachement ou de congé parental.	Agents contractuels de droit public ou de droit privé (CAE, apprentis...) en CDI / depuis au moins deux mois , en CDD d'une durée minimale de 6 mois / CDD reconduit successivement depuis au moins 6 mois, En activité ou en congé rémunéré ou en congé parental.



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Saisie des effectifs au 1^{er} janvier dans Agirhe

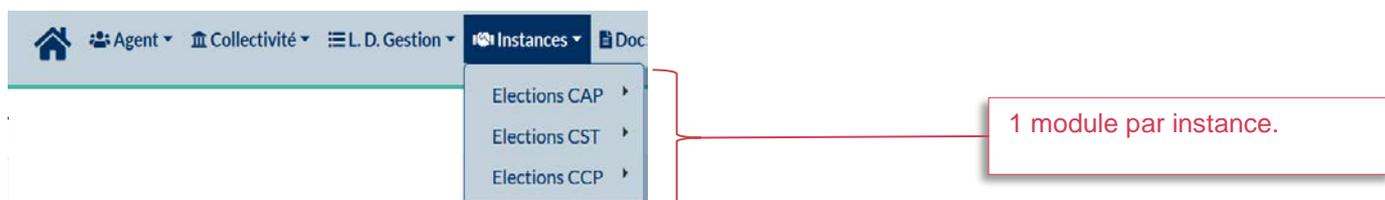
Contact pour l'utilisation de l'outil : Valérie Libralato – 04 57 04 16 90 / supportagirhe@cdg38.fr

1. Connexion

Connectez-vous au portail Agirhe avec vos identifiants et mots de passe individuels.

En cas d'oubli ou de perte de ceux-ci, ou bien si vous ne disposez pas encore d'un compte, nous vous invitons à contacter notre service : supportagirhe@cdg38.fr

2. Accès aux modules « élections professionnelles »



3. Effectifs au 1^{er} janvier 2022

Cette première étape obligatoire permet la déclaration des effectifs de la collectivité, au 1er janvier.

Pour cela, il suffit de corriger et enregistrer les données disponibles dans Agirhe. Ces données sont issues de la base Ciril et ne sont pas complètes (elles ne comportent que les fonctionnaires).

⚠ La liste des électeurs ne se met pas à jour sur cette page.

L'intervention de la collectivité est nécessaire pour chaque instance (CAP, CST et CCP).

Si un agent de la collectivité n'est pas présent dans la liste ou si sa situation administrative n'est pas à jour :

1. Agent titulaire ou stagiaire :

Il est nécessaire d'envoyer, au plus tôt, les pièces justificatives à votre gestionnaire carrière du CDG38, pour mise à jour de la base Agents.

2. Agent contractuel :

Les données relatives aux agents contractuels seront recueillies lors de l'établissement des listes électorales, au cours du 2^{ème} semestre 2022.

a) Elections CAP

Navigation menu: Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Documents

- Instances
 - Elections CAP (Effectifs au 1er janvier 2022)
 - Elections CST
 - Elections CCP

Elections professionnelles COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) Liste des effectifs

F:femmes H:hommes		A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DEVIF		4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Par défaut ✓

Imprimer Export

F. A : Femme cat A / H. A : Homme

Valider les effectifs sans modification des données.

F:femmes H:hommes		A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DEVIF		4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Par défaut ✓ ✕

Cliquer pour valider les effectifs lorsqu'ils ont été corrigés.

F:femmes H:hommes		A	F.A	H.A	B	F.B	H.B	C	F.C	H.C	TOTAL	Etat
MAIRIE DEVIF		4	3	1	11	7	4	58	45	13	73	Modifié ✕

Après validation, la ligne passe en bleu. Il est possible de revenir aux chiffres initiaux proposés par Agirhe en cliquant sur la croix.

Imprimer Export

Exporter la liste des agents sur Word.

Exporter la liste des agents sur Excel.

b) Elections CST (anciennement CT)

Navigation menu: Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Documents

- Instances
 - Elections CAP
 - Elections CST (Effectifs au 1er janvier 2022)
 - Elections CCP

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) Liste des effectifs

F:femmes H:hommes		Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
MAIRIE DEVIF		78	59	19	0	0	0	78	Par défaut ✓

Imprimer Export

Corriger les chiffres.

F:femmes H:hommes		Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
MAIRIE DEVIF		78	59	19	0	0	0	78	Par défaut ✓ ✕

✓ Valider les modifications

F:femmes H:hommes		Titulaires	Tit.F	Tit.H	Contractuels	Cont.F	Cont.H	TOTAL	Etat
MAIRIE DE		78	59	19	0	0	0	78	Confirmé ✕

Réinitialiser les chiffres d'origine.

Imprimer Export

Exporter la liste des agents sur Word.

Exporter la liste des agents sur Excel.

c) Elections CCP

Navigation menu: Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Documents

- Elections CAP
- Elections CST
- Elections CCP

Effectifs au 1er janvier 2022

Elections professionnelles COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) Liste des effectifs

Identité	Femmes	Hommes	TOTAL	Etat
MARIE DE	0	0	0	Par défaut ✓

Corriger les chiffres.

Identité	Femmes	Hommes	TOTAL	Etat
MARIE DEVIF	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	0	✓ ✗ Par défaut ✓ ✗

✓ Valider les modifications

Identité	Femmes	Hommes	TOTAL	Etat
MARIE DEVIF	0	0	0	✗ Modifié ✗

Réinitialiser les chiffres d'origine.

Imprimer Export

Exporter la liste des agents sur Word.

Exporter la liste des agents sur Excel.